

O'AP

snetaa
FO

MENSUEL N° 558 | MARS 2017 | 1,30 €

APPRENTISSAGE,

VRAIMENT ?

apprentis

Enseignants
vs
Adolescents

P. 04

Parole de
militant : qui
suis-je ?

P. 07

Présidentielle :
questionnaire
aux candidats

P. 18

Retraites : oui,
mais quand ?

P. 20

DOSSIER

SPECIAL

APPRENTISSAGE

P. 08-13

07



PAROLE DE MILITANT

Qui suis-je ?

08



DOSSIER SPÉCIAL

Apprentissage : on vous dit tout !

18



PRÉSIDENTIELLE

Questionnaire aux candidats

20



RETRAITES

Oui, mais quand ?

SOMMAIRE

- 04 ÊTRE ENSEIGNANT**
Face au remue-ménage des adolescents.
- 07 PAROLE DE MILITANT**
Qui suis-je ?
- 08 DOSSIER SPÉCIAL**
Apprentissage : on vous dit tout !
- 14 LA CHRONIQUE**
Il fait noir au pays des lumières...
- 16 BRÈVES**
Le saviez-vous ?
- 18 PRÉSIDENTIELLE**
Questionnaire aux candidats.
- 20 RETRAITES**
La retraite : oui, mais quand ?

- 21 EXPRESSIONS**
Pourquoi l'expression « personnes âgées » ?
- 21 CARTE POSTALE**
Découpez-la, c'est pour vous !
- 22 VISITE MÉDICALE**
Pour tous !
- 23 DEVENEZ DONATEUR**
Pour la continuité de nos actions !
- 26 BAC PRO**
Vente et Commerce.
- 27 SYNDICALISATION**
Mon engagement militant, c'est ma force !



L'ÉDITORIAL

LA RÉPUBLIQUE TOUJOURS, LES REVENDICATIONS MAINTENANT

La mise en œuvre et la matérialisation du PPCR au mois de janvier ont démontré que nous avons malheureusement raison. Nombreux ont été les collègues qui ont vu leur salaire de janvier diminuer suite à l'effet cumulé de l'augmentation du taux de cotisation pour les pensions et surtout du transfert d'une partie indemnitaire en points d'indice. C'est bien Bercy qui gouverne à l'Éducation nationale et c'est bien la seule règle comptable qui domine.

Comme toujours, ne nous laissons pas faire et continuons à dénoncer l'iniquité : PPCR-Évaluation ! Ainsi le SNETAA-FO s'est mobilisé à l'appel de sa fédération et de sa confédération dans le cadre de la journée d'action du 7 mars qui touchait les trois fonctions publiques.

La DGRH a encore démontré, s'il était besoin, le peu de considération qu'elle accorde aux personnels. La communication par le ministère, au mépris du paritarisme, a largement dérapé dans le cadre du mouvement inter des PLP. Les collègues ont été prévenus par des SMS erronés. La mutation est un moment véritablement anxiogène et il n'est pas besoin d'ajouter de fausses informations à l'inquiétude des personnels. Aujourd'hui, ce sont plus de 70 % des titulaires qui n'ont pas pu muter. Il s'agit de dénoncer ce manque de capacités d'accueil dans les académies. Pour autant, le SNETAA-FO, avec ses commissaires paritaires, se bat et reste au service des collègues pour les informer, les conseiller, les aider.

La question du moment concerne l'élection présidentielle. L'indépendance du SNETAA-FO fait, bien entendu, qu'il ne dira jamais pour qui voter. Pour autant, la question du devenir de l'enseignement professionnel est un enjeu primordial. Cela va pour certains du transfert total de l'enseignement professionnel aux Régions, donc de la sortie de l'Éducation nationale de notre secteur, au développement de l'apprentissage érigé en seule solution miracle pour combattre le chômage des jeunes (le dossier de cet AP sur l'apprentissage démontre bien que ce n'est pas le cas !), en passant par le développement de l'autonomie voire du recrutement des enseignants par les chefs d'établissement. Si cela ne suffisait pas, l'ARF (Association des Régions de France) s'est adressée aux candidats à l'élection présidentielle. Pour l'éducation, elle demande notamment : le transfert de la carte des formations de l'enseignement général et technologique et du post-bac ; le pilotage de l'enseignement professionnel pour lui permettre de faire de l'alternance une filière d'excellence en développant l'apprentissage notamment dans les Lycées Professionnels ; de développer des relations plus fortes entre les lycées et les entreprises en proposant que la présidence du conseil d'administration dans les lycées échoie à des personnalités de l'entreprise. Toutes les vieilles méthodes qui n'ont jamais permis d'améliorer notre système mais qui concourent au renforcement de 13 Régions/Baronnies qui feraient ce qu'elles veulent sur leur ressort !

Le SNETAA-FO, fort de ses mandats et des revendications des personnels qu'il porte a donc décidé de s'adresser lui aussi aux candidats à l'élection présidentielle par un questionnaire que vous trouverez dans cet AP.

Pour le SNETAA-FO, nous sommes toujours dans la logique d'une École qui forme et instruit en permettant l'émancipation des jeunes et leur acquisition de la citoyenneté afin de participer au pacte social et une entreprise dont le rôle est d'intégrer en adaptant la formation au poste de travail.

C'est pourquoi le SNETAA-FO continue ses combats pour les personnels et la réussite des jeunes. La voie professionnelle est une voie de la réussite : nous y croyons et nous luttons pour.



CHRISTIAN LAGE

SECRETAIRE GENERAL

ÊTRE ENSEIGNANT FACE AU REMUE-MÉNAGE DES ADOLESCENTS

L'adolescence est un moment de transition, de construction, de renoncement et de conflits. C'est une période de vie particulière car le jeune ressent divers changements, non seulement dans son corps, mais aussi dans ses réflexions, dans sa vie sociale... L'adolescence est un moment clef de l'existence. C'est une phase cruciale du développement. C'est le temps de construction de la personnalité. C'est une période longue, elle peut aller de 12 à 20 ans. Le moment adolescent est au centre des préoccupations de l'élève. Il embarrasse la sphère psychique et peut créer des troubles des apprentissages.

En principe, entouré par sa famille dans la construction de soi, l'adolescent va en plus rechercher de la reconnaissance auprès de l'équipe éducative. Dans ce bouleversement psychique, la présence des enseignants a toute son importance.

L'adolescent se construit dans le regard des autres, il a donc besoin de ses professeurs pour évoluer, grandir dans le dialogue, ce qui n'exclut pas la confrontation. Le regard des autres aide l'adolescent à se définir, se donner une identité propre.

Qu'en est-il des adolescents en Lycée Professionnel (LP) ?

Malheureusement, les élèves sont très majoritairement orientés en LP par défaut. Ils ont souvent une histoire scolaire chaotique. Certains ont eu des difficultés dès le CP (hyperactivité, déficit intentionnel, « dys. » divers, handicaps sociaux et culturels...). D'autres ont eu des difficultés à l'entrée en 6^e (difficultés de lecture-écriture, expression orale, pauvreté du vocabulaire...), puis pendant les années de 4^e et 3^e, perturbées par la puberté et l'adolescence.

Il y a malheureusement des séquelles

psychologiques de l'échec scolaire antérieur. Ainsi, les jeunes peuvent :

- éprouver une grande lassitude face à l'école ;
- surgénéraliser : une petite erreur est interprétée comme un échec total ;
- avoir un sentiment d'impuissance très ancien dans leur vie d'élève : « je vais échouer comme d'habitude, alors à quoi bon essayer ? » ;
- se sentir humiliés et développer un système défensif structuré de révoltes, violences, injures...
- avoir un sentiment d'injustice qui se transforme en abattement : violence contre soi, dépression ;
- être absentéiste ou en total décrochage.

En plus de leurs difficultés scolaires, ils peuvent souffrir de carences sociales, économiques, affectives, culturelles, linguistiques. Ils peuvent aussi être imprégnés des codes de leur milieu.

Certains élèves arrivent au lycée avec des préoccupations très éloignées de celles des enseignants. Submergés par leurs soucis, ils ne sont pas psychologiquement disponibles pour apprendre.

L'élève adolescent, être en construction, en transition, a donc une vision très négative de lui-même. Les enseignants ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des adolescents, non seulement en leur dispensant des savoirs mais aussi en les aidant à grandir. Ils peuvent apporter aux jeunes de la confiance en soi et de l'estime de soi. Ils peuvent aider le jeune à construire une image positive de lui-même.

L'estime de soi, c'est résister parce qu'on accepte l'idée de ne pas être tout le temps performant. C'est être fier de ce que l'on réussit. C'est aussi pouvoir se contenter, à certains moments, de ce que l'on est.

Le LP ne peut être qu'un lieu de formation, ce doit être aussi un lieu de reconstruction et d'estime de soi. La relation avec les élèves est particulièrement importante. L'adulte peut insuffler au jeune qu'il est capable, qu'il peut réfléchir par lui-même, qu'il peut être satisfait de sa personne, qu'il peut reprendre pied. Tous les jeunes ont des compétences.

Les efforts pédagogiques déployés par les professeurs, le sens de l'humour et de la dérision ainsi que leur empathie à leur égard sont appréciés par les jeunes. Mais comment faire face aux troubles de l'apprentissage, aux problèmes comportementaux, au refus de travailler d'un élève ? Comment désamorcer le conflit et initier un dialogue avec un élève agressif ? Comment stimuler l'envie d'apprendre et la motivation à travailler ? Comment rétablir une relation de confiance avec un élève hostile ? Quelles sont les caractéristiques de l'élève « idéal » ? Quels sont les besoins de l'enseignant dans le cadre du face-à-face pédagogique avec les élèves ?

Combinées à des facteurs familiaux et sociaux difficiles, ces situations peuvent déclencher à l'adolescence, des conduites à risque.

S'agit-il d'une fatalité ?

L'évolution de la société et la perte des repères éducatifs laissent-elles les enseignants aussi impuissants qu'ils croient l'être face à des problèmes dont les causes familiales et sociales semblent les dépasser ? Il apparaîtrait que les enseignants soient susceptibles d'infléchir l'évolution de ces adolescents, en fonction de leurs qualités humaines et relationnelles. Or, celles-ci s'avèrent très inégales, malgré un réel dévouement au métier, puisqu'elles reposent sur un savoir-être plutôt instinctif et empirique.

De fait, en l'absence de formation de base sur la psychologie de l'adolescent, le repérage des difficultés, la prévention des conflits, les modalités d'une relation d'autorité saine, la communication, de nombreuses difficultés se retrouvent majorées, préjudiciables à tous (élèves et enseignants).

Les enseignants semblent conscients de la demande affective des élèves. Une jeune enseignante explique : « C'est une relation humaine avant tout. S'il n'y a pas d'affect, il n'y a rien. Il n'y a rien du tout. On a beau dire ce qu'on veut, les élèves viennent en classe parce qu'ils y sont bien, sinon ils n'y viennent pas. Et puis ils ne sont pas masos. Ils sont bien parce qu'ils savent qu'il y a une écoute, ils savent qu'il y a une confiance, un partage, même si certains viennent pour se chauffer ou tenir les murs. »

Les enseignants français, bien formés dans la didactique de leur discipline, se sentent pourtant démunis face aux innombrables incidents qui jalonnent le quotidien (incivilités, agressivité, démotivation, problèmes d'apprentissage...).

La plupart trouvent naturellement les ressources dans leur expérience pédagogique, leur bon sens ou leur charisme. Mais qu'en est-il des autres qui se pensent dépourvus de la mystérieuse « autorité naturelle » et notamment les jeunes professeurs propulsés, sans réelle préparation, dans les zones les plus difficiles ?

Sommés de s'adapter à des difficultés multifactorielles, certains enseignants le font sur un mode défensif, voire rigide, face à des comportements d'élèves qu'ils échouent à réguler de manière adaptée, faute d'en saisir le sens.

D'autres se résignent à « accepter l'inacceptable ».

Certains enseignants se découragent dans un métier objectivement difficile, d'autres demeurent néanmoins performants et motivés.

On pourrait mentionner quelques clefs pour ne pas trop se perdre face au remue-ménage des adolescents.

L'adolescent, pour grandir, a des besoins spécifiques. Il a besoin d'être vu, aimé, reconnu. Il est donc important de ne jamais lui faire perdre la face et d'éviter de traiter les problèmes devant la classe.

Il a besoin d'expériences (essai/erreur) et de recherches de limites et de repères. Si les limites sont posées arbitrairement, ça ne passe pas.

Il est essentiel de ne pas prendre pour soi l'agressivité d'un élève. Elle lui appartient et est le signe de quelque chose qu'il ne sait

pas dire autrement. On peut dire au jeune : « ce que tu fais me touche, mais ça ne me détruit pas et ça ne détruit pas notre relation ».

L'adolescent a besoin de trouver en face de lui un adulte qui tienne, qui existe et qui soit clair dans ses croyances et son fonctionnement. Dans la mesure où l'adulte représente un havre de sécurité, l'adolescent reconnaît son autorité (à distinguer de l'autoritarisme).

On peut repérer l'intention positive de tout comportement pour aider le jeune, si nécessaire, à trouver d'autres stratégies :

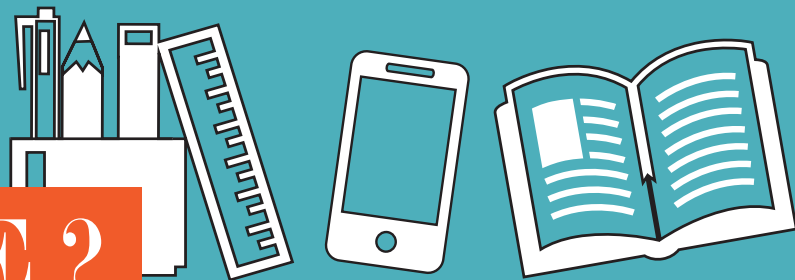
- valoriser les actes du jeune ;
- lui apprendre à demander et à recevoir de l'aide ;
- savoir refuser et donner. Il s'agit pour l'enseignant, de ne pas être débordé par les exigences de l'adolescent ;
- développer sa capacité à être présent, à écouter ;
- savoir dire des vrais oui et des vrais non ;
- éviter les projections personnelles et les jugements de valeur ;
- reconnaître l'élève comme une personne en devenir et capable de progresser ;
- ne pas réduire l'élève à ses notes, son niveau, son comportement ;
- lier son discours et ses actes ; éviter les promesses non suivies d'effet ; les engagements ne doivent pas être à sens unique.

En classe, l'adolescent est un groupe. Le groupe est un lieu où les interactions sont complexes. C'est un lieu où se jouent des régressions avec une charge d'angoisse qu'il ne faut pas négliger. C'est un lieu qui nécessite « une écoute classe » différente de l'écoute d'un élève. Si un groupe ne reconnaît pas l'autorité du professeur, il va s'auto-structurer. Le cadre posé dès le début de l'année scolaire est très important. Le professeur en est le garant.

Un enseignant peut changer la vie d'un jeune. Peu de gens ont ce pouvoir. Il peut être un allumeur de réverbères. Allumer un réverbère, c'est tout un art. C'est hisser la flamme de toute sa pédagogie et de toute sa psychologie à la hauteur de l'adolescent afin de le faire briller. Et parfois, bien qu'il hisse sa flamme, le réverbère tarde à s'allumer ou ne s'allume pas. Vient alors le moment du doute « suis-je un bon allumeur de réverbères ou est-ce ce réverbère qui est franchement mauvais ? » L'enseignant peut parfois se sentir dépassé parce que, pense-t-il, il n'a ni les outils ni les formations nécessaires : « je ne suis pas psychologue ou éducateur », diront certains.

Dans la caisse à outils de l'allumeur de réverbères, il en est un qui va rendre accessibles et efficaces tous les autres outils. Cet outil s'appelle la bienveillance.





QUI SUIS-JE ?

UN NOM SUR UN VISAGE

Peut-être m'avez-vous déjà croisé lors d'une réunion, d'une manifestation, ou encore lors d'un appel au SNETAA-FO National, qui a été dirigé vers mon poste pour que je vous réponde.

Professeur en Économie-Gestion spécialité Comptabilité, j'ai enseigné pendant douze ans, en qualité de Maître Auxiliaire, dans l'académie de Versailles. Suite à mon admission au concours interne, j'ai été nommé dans l'académie de Paris.

Durant ma carrière de professeur de Lycée Professionnel, j'ai connu la période où un enseignant de discipline professionnelle pouvait faire la totalité de ses heures avec une seule classe. Les dotations horaires pour l'enseignement professionnel étaient vraiment à la hauteur de la qualité de l'enseignement souhaité afin que les élèves puissent se former à un métier. Ces méthodes faisaient leur preuve ; les élèves obtenaient leur diplôme en maî-

trisant de véritables pratiques professionnelles.

Mon adhésion au SNETAA remonte à l'année de mon entrée dans l'Éducation nationale. Même sans être titulaire, j'étais déjà syndiqué sans jamais chercher à attendre un retour immédiat. J'ai toujours pensé que le rôle d'un syndicat est primordial dans notre société où la défense des intérêts collectifs prime sur l'individuel.

Depuis bientôt deux ans, je m'implique davantage au SNETAA-FO. Élu commissaire paritaire suppléant de l'académie de Paris, je suis actuellement conseiller technique chargé des relations avec les adhérents au siège national du SNETAA-FO.

QUEL EST LE RÔLE DU SERVICE « RELATIONS ADHÉRENTS » ?

Nos conditions de travail exécrables entraînent un besoin concret d'être conseillé et défendu. Les conflits sont multiples : que cela soit avec la hiérarchie souvent infantilisante, faisant

même preuve de chantage voire de harcèlement, les violences multiples, les agressions... nous avons besoin, et nous cherchons comment faire face.

Il faut savoir que le rôle d'un syndicat, c'est aussi accompagner chaque personnel dans son quotidien professionnel.

Le SNETAA-FO défend les intérêts matériels et moraux de ses adhérents.

Si vous vous trouvez dans des situations semblables, ayez le réflexe **SNETAA-FO** !

Nous sommes à votre service.

Nous vous accompagnons.

Alors n'hésitez pas ! Besoin d'un soutien, d'un renseignement, d'une aide ?

Appelez-nous au

01 53 58 00 30

ou contactez-nous par mail : snetaanat@snetaa.org.

Jules NAGBO

apprentis

DOSSIER SPÉCIAL

Apprentissage ! Voilà la réponse que tous les gouvernements ont apportée quand il s'est agi de traiter la douloureuse question du chômage des jeunes... Élevé au rang de panacée universelle, l'apprentissage emporte la confiance aveugle des politiques, sans autre justification que son efficacité potentielle.

Le SNETAA-FO remet en question dans ce dossier ce positionnement, sans dogmatisme ni corporatisme, avec pour seule préoccupation le sort de nos jeunes dans la société.

L'APPRENTISSAGE,

C'EST QUOI ?

L'apprentissage consiste à confier la préparation d'un diplôme professionnel, à égalité de temps, à un établissement de formation et à une entreprise, quelle que soit sa taille, ou à une administration. Le contrat d'apprentissage entre l'apprenti et la structure professionnelle est soumis à la réglementation sur le droit du travail. Un apprenti a donc le statut de salarié alors que les jeunes de la voie initiale ont celui d'élève. La structure qui suit les apprentis s'appelle le Centre de Formation des Apprentis (CFA).

ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE :

- 1 000 Centres de Formation des Apprentis (CFA)
- 200 Sections d'Apprentissage (SA)
- 300 Unités de Formation par Apprentissage (UFA)

Remarque : SA et UFA sont implantés dans les EPLE parmi lesquels on trouve de nombreux LP (pour cette ouverture, obligation du vote du Conseil d'Administration).

LE SNETAA-FO ET

L'APPRENTISSAGE

Le SNETAA-FO s'oppose à l'apprentissage avant l'acquisition d'une première qualification en formation initiale.

Pour le SNETAA-FO, la meilleure situation pour un jeune qui prépare un CAP ou un Bac Pro, c'est la voie initiale, dans un Lycée Professionnel, sur toute la durée scolaire (hormis bien entendu les périodes de formation en entreprise et les PFMP). À l'École, la formation avec l'acquisition des valeurs de notre

République ; à l'entreprise l'insertion professionnelle avec l'adaptation du jeune au poste de travail. L'entreprise n'est pas la remédiateur à l'échec scolaire !

Le SNETAA-FO considère que l'École de la République est la seule à même d'apporter aux jeunes de quoi leur permettre d'être des citoyens à part entière, avec les bases nécessaires pour être autonome, avoir un esprit critique, savoir s'adapter et apprécier les situations avec distance et discernement, acquérir plus de connaissances et de savoir-faire. Priver les jeunes de cet apport c'est les désavantager ; non seulement dans leur vie professionnelle mais aussi dans la société au sens large.

Le SNETAA-FO l'affirme : l'enseignement professionnel initial en Lycée Professionnel rend le jeune véritablement acteur responsable de son avenir et conduit à son émancipation.

De plus, l'intervention de l'entreprise à parité avec l'École dans la formation des jeunes met à mal le principe de laïcité, cher au SNETAA-FO. En effet, nous considérons que l'École doit continuer à s'affranchir de toutes les influences, qu'elles soient d'origine religieuse, politique et même économique. Cette indépendance de l'École est garante d'un enseignement de qualité. Or l'apprentissage conduit à une dépréciation des contenus de formation, par la force des choses, vu le temps d'enseignement réduit en établissement scolaire pour la transmission d'un référentiel d'activités identique, notamment dans les disciplines générales.

Faut-il pour autant rejeter de façon dogmatique l'apprentissage à tout prix ? Le SNETAA-FO ne conteste pas que dans certaines filières, voire dans certaines régions, il est de tradition de former les jeunes par cette voie, notamment pour l'accès à certains CAP (par exemple pour certains métiers de bouche).

DOSSIER SPÉCIAL



Mais... le jeune apprenti obtient une formation à une technologie liée à son poste de travail et à l'entreprise dans laquelle il est salarié, tandis que l'élève dans nos formations initiales s'ouvre aux technologies du métier. Par ailleurs, l'apprentissage peut se concevoir dans les formations post-bac, en master par exemple. Mais alors, est-ce encore de l'apprentissage ?

MAIS QUE GAGNE L'ENTREPRISE ?

Si la vocation des entreprises était de former les jeunes, ça se saurait !

Il n'est pas pour autant question ici de rejeter ce rôle des entreprises puisque le Lycée Professionnel a besoin d'elles dans le cadre des PFMP ; les entreprises, les milieux professionnels en général, représentent alors le complément nécessaire de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel reçus par les élèves en Lycée Professionnel.

Cependant, les PFMP ne constituent qu'une partie de l'enseignement dispensé dans la voie initiale, plus des trois-quarts étant assurés en Lycée Professionnel, par des PLP. Il s'agit d'une éducation concertée École-entreprise, sous la tutelle de l'Éducation nationale, pour favoriser le développement d'un enseignement en prise avec les réalités des techniques, des systèmes de production et d'organisation du travail. Donc, cette éducation concertée, c'est de l'alternance ! Et quand nous-mêmes enseignants faisons le constat des difficultés éprouvées par les tuteurs de stage lors des PFMP pour trouver le temps de s'occuper de nos élèves, on ne peut qu'avoir des doutes sur l'efficacité des maîtres d'apprentissage dans les entreprises...



Pour inciter l'entreprise à s'engager dans l'apprentissage, les pouvoirs publics ont prévu une batterie d'aides financières alléchantes. Parmi les plus courantes, on compte l'exonération des charges sociales du salaire versé à l'apprenti, des aides pour les TPE (Très Petites Entreprises), des aides régionales, un crédit d'impôt dès le premier mois d'accueil de l'apprenti... Autant affirmer ici que l'arrivée d'un apprenti dans l'entreprise peut être une aubaine car c'est de la main-d'œuvre au rabais ! Sans compter que cette main-d'œuvre est flexible.

Si l'entreprise vient à former, c'est avec ses propres méthodes qui ne sont pas celles d'une autre entreprise. L'apprenti ne peut alors pas développer ses capacités d'adaptation.

Pour le SNETAA-FO, tout est clair : c'est à l'enseignant d'enseigner et à l'entreprise de produire et d'embaucher ! À chacun son métier ! C'est aux Lycées Professionnels d'assurer une formation diplômante sous statut scolaire !

LE CHIFFRE

21 %

des jeunes de 18 ans inquiets pour leur avenir professionnel

Selon une étude de l'INSEE, si **53 % des jeunes** se déclarent plutôt optimistes de leur futur, c'est le diplôme qui fait la différence. De fait, parmi ceux qui ont arrêté leurs études, **seuls 37 % ont trouvé un emploi.**

Pour le SNETAA-FO, la seule voie de réussite pour ces jeunes c'est la voie professionnelle initiale, publique et laïque sous statut scolaire.

Le ministre du Travail a prévu le recrutement de 500 000 apprentis dans le cadre de l'insertion des jeunes dans l'emploi en 2017... Cette déclaration nous est bien familière : c'était en septembre 2004, et elle venait du ministre de l'époque, M. Borloo qui voulait recruter 600 000 apprentis !

Il semble qu'en matière de lutte contre le chômage des jeunes en particulier, nos gouvernants n'aient pas fait preuve de beaucoup d'imagination ! Depuis des décennies, l'État considère que l'apprentissage est la réponse à ce fléau économique. Depuis Jacques Chaban-Delmas jusqu'au Président Hollande, sans

oublier les programmes des candidats à la prochaine élection présidentielle, de gauche comme de droite, les politiques trouvent toutes les vertus à l'apprentissage, sans même être en mesure de les justifier. Les responsables au pouvoir se contentent de prendre pour exemple l'Allemagne qui cherche à se détacher de ce modèle en difficulté ; alors, pourquoi vouloir le transférer en France à tout prix ?

Les Régions sont aujourd'hui les décideurs en matière d'offres de formation professionnelle sur leur territoire. Les présidents de Région ont le pouvoir exclusif d'établir la carte

scolaire (ouvertures et fermetures de sections dans nos LP). Forts de cela, ils appliquent avec zèle ce que l'État, alors que ce dernier a en charge l'enseignement professionnel dans l'Éducation nationale, a décidé : développer l'apprentissage ! On assiste donc à une destruction de nos formations et de nos établissements.

Dans les instances régionales compétentes pour élaborer les objectifs en matière de formation (les CREFOP), le SNETAA-FO est représenté par sa confédération ce qui nous permet de porter nos mandats contre l'apprentissage.



La Région, chef de file de l'apprentissage : depuis la décentralisation de 1983, la Région a compétence pour élaborer le schéma de l'apprentissage sur son ressort. Il existe de grandes disparités. Ainsi, 40 % des apprentis sont formés dans 4 régions : Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA et Pays de la Loire. Le nombre d'apprentis dans les effectifs du second cycle va de 19 % dans le Nord-Pas-de-Calais à 36 % en Corse, pour une moyenne nationale de 26,1 %.

Quels intérêts les pouvoirs publics trouvent-ils dans l'application à marche forcée de l'apprentissage ? Ils sont principalement financiers car les Régions perçoivent, du fait de ce transfert de compétences, une partie de la taxe d'apprentissage. Mais ces ressources ne sont pas dédiées, ce qui signifie qu'elles disposent d'une manne financière qu'elles peuvent très bien ne pas affecter à l'apprentissage ! Quant à l'État, en tant qu'employeur, il essaie pitoyablement de montrer l'exemple en développant l'apprentissage sur des formations délaissées dans la voie initiale, comme celle menant au Bac Pro gestion-administration, comme pour se persuader que ce diplôme moribond a encore de l'avenir ! Pauvres hauts fonctionnaires !

Aujourd'hui, la politique de développement de l'apprentissage est un échec : si l'on considère le nombre d'apprentis comparativement aux objectifs poursuivis par l'actuel gouvernement (à peine plus de 400 000 apprentis contre 500 000 prévus) et quand on prend en compte le taux de rupture des contrats (où il est mis fin au contrat d'apprentissage tant de la part de l'apprenti que de l'entreprise), en particulier dans les formations allant jusqu'au Bac Pro (qui approche dans certaines filières les 50 % !), c'est un échec cuisant !

En matière de décrochage, l'apprentissage ne fait rien de mieux, c'est même pire ! D'autant qu'une fois sa formation finie, l'apprenti n'est assuré d'être embauché par son entreprise qu'une fois sur deux.

LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

Malgré les politiques gouvernementales de relance de l'apprentissage, le nombre d'apprentis demeure à peine supérieur à 400 000.

Depuis 2005, la totalité de la croissance de l'apprentissage a lieu dans le supérieur (+24 %).

Le taux d'emploi des apprentis du CAP au BTS :

- 69 % en 2012 ;
- 62 % en 2014.

Taux de rupture de contrat élevé :

- 28,1 % de rupture de contrat (48,9 % dans le secteur de l'hôtellerie-restauration) ;
- cette rupture de contrat entraîne pour 80 % des cas un arrêt complet de l'apprentissage.

POURQUOI ÊTRE TENTÉ PAR L'APPRENTISSAGE ?

Tous les établissements sont confrontés, tôt au tard, à cette question : le proviseur soumet aux personnels le projet d'accueillir des apprentis au sein du lycée professionnel. Pourquoi ?

Aucune réglementation ne le contraint à préférer l'alternance à la voie initiale ! Mais il met souvent dans la balance l'argument pernicieux de la préservation des postes d'enseignants dans le LP. Mensonges ! Les collègues légitimement attachés à leur place sont alors plus dociles pour l'accepter. Mais transférer un diplôme de la voie initiale vers l'apprentissage n'a pas de sens en termes de postes car **ce qu'il est possible de faire en apprentissage sans toucher aux postes, il est aussi possible de le faire par la voie initiale !** C'est pourquoi le SNETAA-FO refuse le développement

des UFA. Dès lors, les élus SNETAA-FO, dans les conseils d'administrations des LP, s'opposent aux projets de création de ces UFA ; ils doivent aussi refuser la mixité des publics qui consiste à mélanger, à l'intérieur d'une même classe, des élèves et des apprentis.

Le SNETAA-FO refuse la mixité des parcours qui prévoit la préparation d'un diplôme dans une voie puis dans une autre. De la même manière, tous ces « super-machins » que sont les lycées des métiers ou les campus des métiers encouragent le développement de l'apprentissage : le SNETAA-FO continue donc de combattre leur essaimage sur le territoire !



RYTHME DE L'APPRENTISSAGE

Le temps de formation en CFA est au moins de 400 h/an :

- Cap : 800 h/an
- Bac Pro : 1 850 h/an

Le rythme de l'alternance est variable et dépend du diplôme :

- 2 jours en CFA - 3 jours en entreprise ;
- 1 semaine en CFA - 3 semaines en entreprise ;
- 2 semaines ou moins en CFA - 2 semaines ou moins en entreprise.

L'apprenti a signé un contrat de travail ce qui impose :

- 35 h hebdomadaires ;
- 5 semaines de congés payés par an.

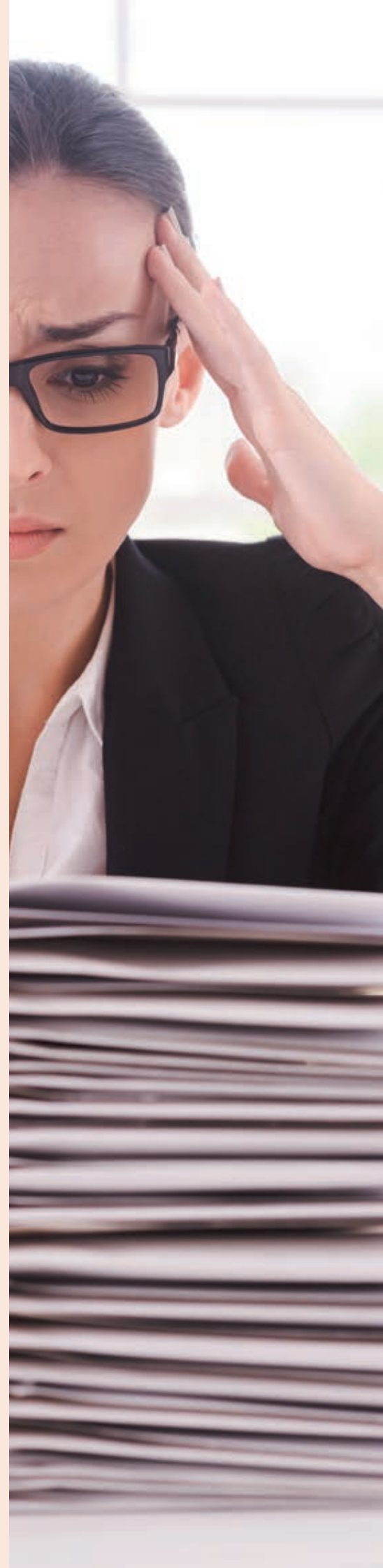
Remarque : L'année scolaire est basée sur 36 semaines.

L'apprentissage est-il donc le garant des emplois dans les établissements ?

À l'évidence, non ! Nous rappelons ici que seule la Région est compétente pour décider de la carte scolaire ; or, si elle décide qu'une formation n'a plus d'avenir sur son territoire, elle la fermera. Qu'elle soit dispensée par la voie

initiale ou par l'alternance !

Le SNETAA-FO souligne que le statut des PLP ne s'applique pas à chaque fois que l'enseignant accepte d'intervenir dans une formation en apprentissage : il signe alors un contrat, le soumettant à l'annualisation du



temps de travail, y compris pendant les vacances, avec compensation des heures qu'il n'a pu assurer. C'est une attaque contre notre statut de fonctionnaire d'État et contre notre statut particulier de PLP.

Notre statut est notre garantie !

Y a-t-il alors d'autres intérêts en jeu ?

Clairement, oui : les personnels de direction, les gestionnaires et les agents-comptables perçoivent selon l'effectif du CFA une indemnité annuelle... Grand bien leur fasse ! Mais conditionner à une indemnité, donc une sorte « d'intéressement », la mise en place d'une voie de for-

mation dans un établissement scolaire, c'est pour le moins suspect, non ? Posez la question dans votre bahut, vous verrez combien elle est taboue...



POURQUOI PRIVILÉGIER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

SOUS STATUT SCOLAIRE PLUTÔT QUE L'APPRENTISSAGE ?

Le Lycée Professionnel dans l'Éducation nationale doit être l'objet de toutes les attentions de la part des pouvoirs publics. L'enseignement professionnel initial, public et laïque doit se développer et continuer à proposer des formations dans le second degré. Ces formations doivent mener à des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives. L'apprentissage les disloque au profit de certificats de compétences, des bouts de machins plus pratiques pour les entreprises puisqu'ils ne feront référence à aucun niveau de rémunération prévu dans les conventions collectives ! C'est aussi la mise à mal du code du travail !

Quant à la prise en charge des décrocheurs, elle ne passe pas par l'apprentissage. Le décrochage scolaire doit trouver des solutions en amont,

avec le développement des parcours par l'enseignement professionnel au sein des LP dès les difficultés repérées.

C'est tout notre combat pour nos conditions de travail avec des classes dédoublées en CAP et le développement d'une véritable éducation prioritaire.

L'apprentissage a un coût très élevé et il est malgré tout le concurrent de l'enseignement professionnel initial public et laïque. Il menace directement notre enseignement professionnel en Lycée Professionnel et donne lieu à moins d'enseignement général.

Le SNETAA-FO reste le défenseur de la voie professionnelle, initiale, publique et laïque.

COÛT FINANCIER DE L'APPRENTISSAGE

Le financement de l'apprentissage est réalisé par l'État, les Régions et les entreprises.

- En 2012, le financement de l'apprentissage = 8,2 milliards d'euros (entre 2004 et 2010, celui-ci a augmenté de 56 % soit une moyenne de 9 % par an).

Coût annuel d'un apprenti

- 2004 : 14 200 euros ;
- 2012 : 18 700 euros ;
- le salaire de l'apprenti est totalement exonéré des charges patronales et salariales : salaire brut = salaire net.

Remarque : l'apprenti est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du SMIC.

Depuis 1972 avec Jacques Chaban-Delmas, alors Premier ministre, l'apprentissage est devenu le remède de tous les maux de l'École.

L'idée ? L'entreprise serait rédemptrice de ce que n'a pas réussi l'École de la République pour un jeune durant ses 16 années d'existence. La promesse est enchantée ! En un an, en deux ans (et à mi-temps seulement dans le métier), le jeune trouverait la voie de la réussite, le goût de l'effort, les joies d'apprendre, le respect de l'autre et un métier.

Rien de moins ! Oui ? Si, si ! L'apprentissage ? Mais c'est la panacée !!!!

"Mais oui, chéri, mais oui..."

C'était comme un rêve...

Depuis autant d'années, alors que l'apprentissage a été évalué et jugé, on ne peut que constater que le rêve promis par les politiques est un cauchemar.

Beh nan !

Aujourd'hui, pour mieux faire réussir les jeunes, les politiques découvrent la fabuleuse idée, que dis-je, la radieuse révélation que personne avant eux n'avait eu : l'apprentissage !

Si, si : l'apprentissage !

Euuuuuhhhhhh mais c'est une idée qu'elle commence à être vachement rance, nan ?

Pour Edith Cresson : beh nan !

Pour Jean-louis Borloo : beh nan !

Pour Nicolas Sarkozy : beh nan !

Pour François Hollande et Angela Merkel : beh nan !

Pouahhhhhh... quelqu'un pourrait-il leur dire que ça ne marche pas ?

Comptons sur...

François Fillon, Benoît Hamon, Emma-

nuel Macron et tous les autres... ceux-là même qui crient leur rejet des idées qui n'ont pas fait recette. Ouf, on est sauvé ! Sauf que... pafffff ! Comme une mousse à mémoire de forme, ils expliquent pourquoi il faut surtout ne rien changer et vanter tous les mérites fantasmés de l'apprentissage. Pssssss, c'en est fatigant ! En tout cas, ça aura au moins le mérite de démontrer - si tant est qu'on en ait besoin - que tous ceux qui, dans une grande virginité, dénoncent « le système » sont bien issus du « système ».

Si l'apprentissage était une chance pour tous les jeunes, clairement, le SNETAA-FO le dirait. Nous dénonçons les mensonges cent fois répétés sur le sujet (un mensonge souvent répété en fait-il une vérité ?). L'argument du moment, c'est de mélanger tous les sujets et de mettre en avant les réussites de cette voie de formation dans le supérieur. Dans le dossier de cet AP, nous l'avons déjà écrit : suivre un master 2 (Bac +5), un diplôme d'ingénieur en apprentissage, est-ce encore de l'apprentissage ? Parle-t-on du même public avec les mêmes bagages ? Sincèrement...

Notre position, loin d'être dogmatique, est raisonnée car étayée, chiffrée (nombre de ruptures de contrats d'apprentissage, taux de réussite, employabilité à la sortie et... à 5 ans, niveau de salaire, etc). Elle repose aussi sur l'idée que nous nous faisons de l'émancipation pour tous les jeunes.

L'École de la République m'a tout donné. Pour beaucoup d'entre nous, c'est notre seul patrimoine.

Aux jeunes qui en ont le plus besoin, nous devons pouvoir leur donner plus d'école ! C'est leur seule chance.

À ceux qui prétendent qu'ils n'en veulent plus et qui la rejettent, je leur dis : vous vous trompez ! Car nous avons des professeurs, spécialistes à fort potentiel pédagogique novateur : ce sont les PLP. Nous avons des formations reconnues par l'entreprise et tout le monde économique : elles sont validées par les diplômes nationaux ! Nous avons une articulation judicieusement équilibrée entre cours et PFMP. Pourquoi faudrait-il casser ce qui fonctionne ? Pour plaire à qui ?

Au SNETAA-FO, nous défendons l'École, les formations initiales sous statut scolaire, l'émancipation des jeunes, les PLP, fonctionnaires d'État qui sont des professeurs spécialistes, les diplômes nationaux, nos établissements spécifiques (LP, SES-SEGPA, EREA), l'accès à la culture et à la citoyenneté, le respect de l'Autre... de tous les autres. Au SNETAA, nous sommes laïques ! Ce n'est pas un dogme. Le dogme est dans l'autre camp : ceux qui prônent l'apprentissage à tout crin !

Vive l'Enseignement Professionnel initial public et laïque sous statut scolaire et dans l'École de la République !



PASCAL VIVIER

Militant SNETAA depuis 1991
et actuellement
Secrétaire Général Adjoint



'il faut
NOIR
du PAYS
des lumières

JACK le Black



BREVES

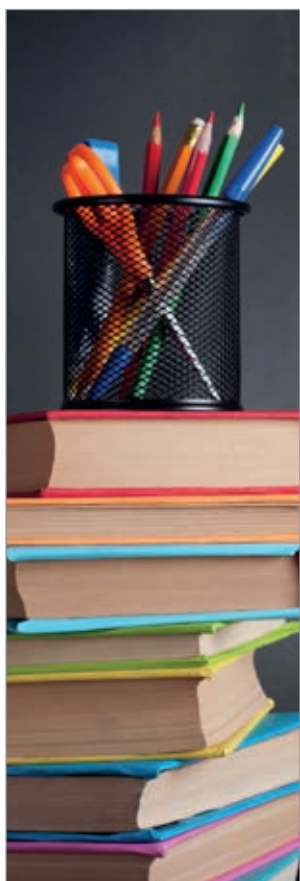


CHIFFRES DE LA DÉMOGRAPHIE FRANÇAISE

La population française s'établit à 66,99 millions d'habitants en 2016, c'est-à-dire 265 000 personnes de plus qu'en 2015 (bilan démographique de l'INSEE 2016).

En 2016, le solde migratoire français est de 67 000 personnes. Il y a eu 198 000 naissances de plus que de décès, ce solde naturel étant le plus bas depuis 40 ans.

Le taux de fécondité est passé à 1,93. La France continue de vieillir, avec 19,2 % de sa population âgée de 65 ans ou plus. L'espérance de vie progresse : 85,4 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes.



ADMISSION POST-BAC (APB)

Les futurs bacheliers issus de la voie générale, technologique ou professionnelle souhaitant poursuivre leurs études dans le supérieur doivent formuler leurs vœux d'orientation sur la plateforme d'Admission Post-Bac (APB).

ATTENTION : la campagne de saisie des vœux prend fin le dimanche 20 mars à 18h00.

Les dates à retenir :

- du 20 janvier au 20 mars-18h : inscription, saisie des vœux ;
- le 2 avril : date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers papier ;
- du 20 janvier au 31 mai : modification de l'ordre des vœux ;
- du 8 juin 14h au 13 juin 14h : première phase d'admission et réponse des candidats ;
- du 27 juin 14h au 30 septembre 23h59 : procédure complémentaire (saisie des vœux au plus tard le 25 septembre 23h59).

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

L'Autorisation de Sortie du Territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie depuis le 15 janvier 2017. Cette autorisation s'applique à tous les voyages hors du territoire français, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques, etc.) de mineurs résidant habituellement en France et non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.



L'AST est donnée par un titulaire de l'autorité parentale qui doit compléter et signer le formulaire Cerfa et joindre une photocopie de la carte d'identité ou passeport du signataire. Pour voyager, le mineur doit être en possession d'une pièce d'identité valide.

Pour accéder au formulaire :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

LE CHOIX DE LA RÉDACTION

LES APPRENTIS SORCIERS

Comment un gouvernement de gauche peut-il à ce point se tromper sur la méthode et se renier sur les fondamentaux ? Je me suis fait un devoir de livrer mon analyse et mon récit de ces mois abracadabrantesques où se mêlent et s'entrechoquent la politique, l'économie, la psychologie, les manœuvres...

Il m'est apparu indispensable de montrer comment une idéologie s'est imposée tout au long de l'élaboration de cette loi travail, de témoigner du manque de concertation et de la surdit  de mes interlocuteurs au travers de portraits et du r cit de mes rencontres. En bref, de faire vivre de l'int rieur ce pan de l'histoire qui restera au discr dit pour la gauche.

Durant toute cette p riode beaucoup de col re s'est exprim e, beaucoup d'incompr hension aussi, tant sur la m thode que sur le fond.

C'est pourquoi il  tait important de revenir sur notre mobilisation sans faille, sur nos initiatives, nos propositions pour sortir par le haut de cette orni re dans laquelle s'est enfonc e   t te baiss e le gouvernement.

Jean-Claude MAILLY  

JEAN-CLAUDE MAILLY

LES APPRENTIS SORCIERS

L'INRAISEMABLE HISTOIRE DE LA LOI TRAVAIL



LE « BILLET POPULAIRE

DE CONG  ANNUEL »

Si vous  tes salari , demandeur d'emploi ou retrait  vous pouvez b n ficier pour votre cong  d'un voyage   prix r duit.

Cette possibilit , fruit d'un accord entre l' tat et la SNCF, donne droit une fois par an   25 % de r duction sur un aller-retour d'au moins 200 km, hors trajet effectu  int gralement en  le-de-France (elle s'applique sur la base du plein tarif loisir en 2 me classe) ou   50 % de r duction dans la limite des places disponibles, dans deux cas :

-   trajet d butant en p riode bleue dans les trains sans r servation obligatoire (consulter le calendrier voyageurs pour conna tre les p riodes) ;
-   la moiti  au moins de votre billet est pay e avec des ch ques-vacances.

Peuvent b n ficier de ce type de tarifs r duits tous salari s du public ou du priv , actifs ou retrait s. Le trajet de retour doit s'effectuer au maximum 2 mois apr s le trajet aller. Les membres de la famille ont droit aux m mes avantages   condition qu'ils habitent sous le m me toit et qu'ils effectuent le m me trajet que vous. Sous pr sentation de certains justificatifs, peuvent aussi jouir du billet de cong  annuel : le conjoint, les enfants de moins de 21 ans, les parents si le salari  est c libataire.

Vous pouvez retirer-t l charger le dossier soit en gare, boutique SNCF soit sur http://aide.voyages-sncf.com/sites/default/files/aide/imce/pdf/billet_annuel_salarie.pdf

En p riode de difficult s financi res croissantes pour tous, ce ou ces billets de train   tarif r duit sont une aubaine   ne pas laisser passer. Alors n'h sitez plus !



LE QUOTIDIEN   L' COLE

Vous  tes en difficult  professionnelle (probl mes de violence, de hi rarchie, de maladie...).

N'h sitez pas   vous reporter au dernier AP pratique n 557 disponible sur notre site www.snetaa.org ou aupr s de votre responsable SNETAA-FO dans l' tablissement.



UN AN DE SALAIRE MOYEN

EN TROIS JOURS ...

Les  moluments moyens par jour des patrons du SBF 120 (Soci t  des Bourses Fran aises, les 120 plus grandes soci t s fran aises) en 2015 ont  t  fix s   9 589 euros.

C'est- -dire 132 fois le salaire moyen dans le priv .

En 3 jours, ils touchent autant que le salari  moyen en une ann e.

De plus, ils ont connu une augmentation moyenne de 20 % en 2015 par rapport   2014 (5 chefs d'entreprise d passent les 10 millions d'euros).

Aust rit , aust rit  quand tu nous tiens...



L'enseignement professionnel fait partie intégrante de notre service public et laïque. Il maintient l'élève hors d'une dépendance directe de l'Entreprise, des groupes économiques, religieux ou politiques. Chaque jeune y trouve aussi une formation aux humanités et à la citoyenneté. Il participe aux exigences du socle commun des connaissances.

Cette formation publique et scolaire est unique en Europe et nous est enviée par nos voisins européens, notamment les Allemands qui développent eux des formations duales proposées à des apprentis. "Trop jeunes, pas assez matures" déclarent-ils ! L'enseignement professionnel initial, public et laïque, nos Lycées Professionnels, nos SES, SEGPA et EREA ont un grand rôle à jouer dans le dénouement de la crise économique et sociale que nous traversons !

Mais des voix se font entendre pour que des formations professionnelles d'une autre nature la remplacent et/ou pour l'amputer d'une partie du temps passé en Lycée Professionnel. Nous pensons qu'il est du devoir et de l'intérêt de l'État d'offrir aux jeunes, dans nos Lycées Professionnels, des formations professionnelles sco-

laïres.

La spécificité du statut des personnels formés qui y enseignent (les Professeurs de Lycée Professionnel) et le statut des élèves accueillis doivent être protégés. Ils ne doivent pas être dénaturés que ce soit par la voie de l'apprentissage ou par intégration dans le cursus d'un Lycée unique, illusoire car fantasmé et dangereux, où la qualité de la formation donnée s'en trouverait alors amoindrie.

Pour le SNETAA-FO, l'État doit non seulement permettre à nos jeunes d'apprendre un métier mais il doit aussi les aider à devenir des citoyens par exemple en respectant un certain équilibre dans la formation entre disciplines d'enseignement général et disciplines professionnelles ; c'est le cas dans nos Lycées Professionnels. À défaut, cela remettrait fortement en cause tous les efforts de démocratisation de la République pour assurer un Service Public de qualité à tous les enfants.

Mais l'élection présidentielle est aussi l'occasion de promouvoir les Lycées Professionnels, l'Éducation nationale et de rétablir des vérités.

Nos questions concernent donc l'enjeu au présent qui conditionne l'avenir : fidèle à son indépendance, le SNETAA, affilié à FO, examinera en regard des mandats de son congrès et de ses instances, les propositions de chacun-e des candidat-e-s.

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer vos réponses que nous publierons à un lectorat de plus de 200 000 personnes, plus les familles des élèves.

RÉPUBLI

PRÉSIDENTIELLE

Les questions du SNETAA-FO, premier syndicat de l'enseignement professionnel, aux candidats à l'élection présidentielle - mai 2017

L'OFFRE DE FORMATION

1. L'enseignement professionnel public initial et laïque doit-il rester une mission de l'État au sein d'une Éducation nationale, avec des diplômes nationaux ?
2. La carte des formations est aujourd'hui de la compétence des Régions. Beaucoup pensent que l'apprentissage est la solution ! N'est-ce pas organiser la mutualisation des formations en introduisant la concurrence avec la formation initiale et la mixité des publics, des formations auxquelles sont opposés les Professeurs de Lycée Professionnel ?
3. Prévoyez-vous de donner de nouvelles compétences aux Régions selon les demandes de l'ARF ? De nouvelles Régions ? De revoir leurs champs de compétence ? Si oui, lesquelles sur notre secteur ?

LA FORMATION PROFESSIONNELLE PUBLIQUE

4. Les enseignants, les Professeurs de Lycée Professionnel, exercent en toute indépendance de pressions extérieures à l'école : économiques, confessionnelles ou politiques parce qu'ils ont le statut de fonctionnaires de l'État. Comptez-vous poursuivre cette garantie ?
5. Enseigner débute par la nécessité d'une formation des enseignants de la voie professionnelle qui doit par ailleurs se poursuivre toute la carrière. Quels moyens accordez-vous pour cela ?
6. Enseigner est un métier aujourd'hui dévalorisé ; un grand nombre de personnels sont en souffrance. Ils exigent le retour du simple respect qui leur est dû ! Quelles mesures envisagez-vous pour cela ?

LES ÉLÈVES DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

7. Le maintien d'une voie professionnelle initiale, publique et laïque au sein de l'Éducation nationale, au service de l'instruction et de l'insertion des jeunes est-elle votre priorité ?
8. Êtes-vous favorable à la reconnaissance d'une orientation en fin de 3^{ème} dans un parcours du CAP au BTS qui permette l'élévation des qualifications tout en évitant le décrochage scolaire, quitte à recourir à une véritable éducation prioritaire ?
9. L'élévation des qualifications avec 50 % d'une classe d'âge au niveau Licence et 80 % au Baccalauréat est un objectif européen contresigné par la France. Celui-ci ne pourra être atteint sans la voie professionnelle (Bac Pro, BTS, Licence Professionnelle) ! Comment donneriez-vous les moyens et la reconnaissance pour les jeunes issus de la voie professionnelle ?

QUE



LA RETRAITE : OUI MAIS QUAND ?

COMMENT SERA CALCULÉE MA FUTURE PENSION EN 2018 OU APRÈS ?

C'est une question qui angoisse de nombreux collègues à la veille d'élections nationales.

De nombreux rapports (COR, Cour des comptes), des annonces électorales diverses, inquiètent :

- 1 allongement de la durée de cotisation ?
- 2 recul de l'âge légal ?
- 3 alignement du public sur le privé ?
- 4 quid des « 6 derniers mois » ?
- 5 et des 75 % ?

Qui peut prévoir ce que sera demain ? Faut-il partir tout de suite en retraite ? La seule chose qui est certaine c'est qu'un départ en retraite stoppe toute évolution positive de la pension future.

D'autre part, toute éventuelle réforme ne peut être que progressive :

impensable de condamner un collègue né en 1956 à attendre 65 ans alors que celui né en 1955 peut partir à 62 ans.

Inacceptable qu'elle soit rétroactive : des collègues nés en 1955 ou avant sont déjà partis en retraite. Une réforme future ne pourra pas concerner cette génération. Ce serait punir ceux qui ont préféré aller dans le sens souhaité par le pouvoir et retarder leur départ. Souvenez-vous de la décote mise en place progressivement sur 10 ans de 2006 à 2016, ou de l'alignement des cotisations du public sur le privé de 2010 à 2020.

Alors ne prenez pas de décision irréversible sans avoir bien réfléchi. Retraités et retraitables, préparez-vous avec le SNETAA-FO à défendre vos retraites actuelles et futures !

« L'art de vieillir consiste à conserver quelque espérance »

André Maurois



POURQUOI NOUS EMPLOYONS

L'EXPRESSION « PERSONNE ÂGÉE » ?

Si je vous dis une personne âgée de 6 ans, vous pensez sûrement à l'école élémentaire.

Si l'on vous dit : « une personne âgée », sans précision, vous pensez à vieux, malade, hors circuit, inactif... Pourquoi ?

C'est parce qu'en 1960, il y a eu confusion entre les expressions « retraités » et « personnes âgées ».

En effet, le départ en retraite était à 65 ans et l'espérance de vie des hommes était de 67 ans (73 pour les femmes). Donc les retraités étaient proches de la fin de vie. Ainsi retri-

té est resté synonyme, souvent, de personne âgée.

Mais la retraite n'est qu'un droit pour tous, construit par des années de cotisations, basé sur un principe de solidarité intergénérationnelle. Nous sommes des retraités citoyens, actifs dans la société et devons être reconnus comme tels.

Aujourd'hui, nous savons bien que c'est la notion de « perte d'autonomie », de « dépendance » qui stigmatise la notion d' « âge » en opposition à l'implication dans la vie sociale et la « silver économie » qui décrivent

EXPRESSIONS

bien les « aînés » actuels.

Et l'amélioration de l'espérance de vie permet même de faire vivre 4 générations ensemble dans une même famille, la donne a bien changé. Puisse notre vocabulaire s'adapter.



carte postale à découper



We Can Do It !



REJOIGNEZ LE



PARCE
QUE
JE
CROIS
DANS
LA
FORCE
DE
MON

SYNDICAT
MOI, J'ADHÈRE !

VISITE MÉDICALE

POURQUOI TOUS LES ENSEIGNANTS NE PASSENT-ILS PAS DE VISITE MÉDICALE COMME LES AUTRES SALARIÉS ?

2017, il était temps ! Nous espérons que cette question ne se posera plus. OUI, nous sommes fiers d'observer que des décennies d'actions syndicales – et du SNETAA en particulier – ont permis d'aboutir à un résultat en matière de suivi de la santé des enseignants.

Il a fallu convaincre de très nombreux gouvernements depuis 50 ans pour obtenir, enfin, un corps de Médecins de l'Éducation nationale. Et il

a fallu encore agir pour obtenir les budgets nécessaires pour les faire recruter et former. Le nombre défini pour assurer la responsabilité de l'employeur ne s'élevait pourtant qu'au nombre de 375 médecins.

Enfin, les premiers recrutements ont eu lieu et pour 2017 le nombre de médecins de l'Éducation nationale recruté sera de 124 personnes.

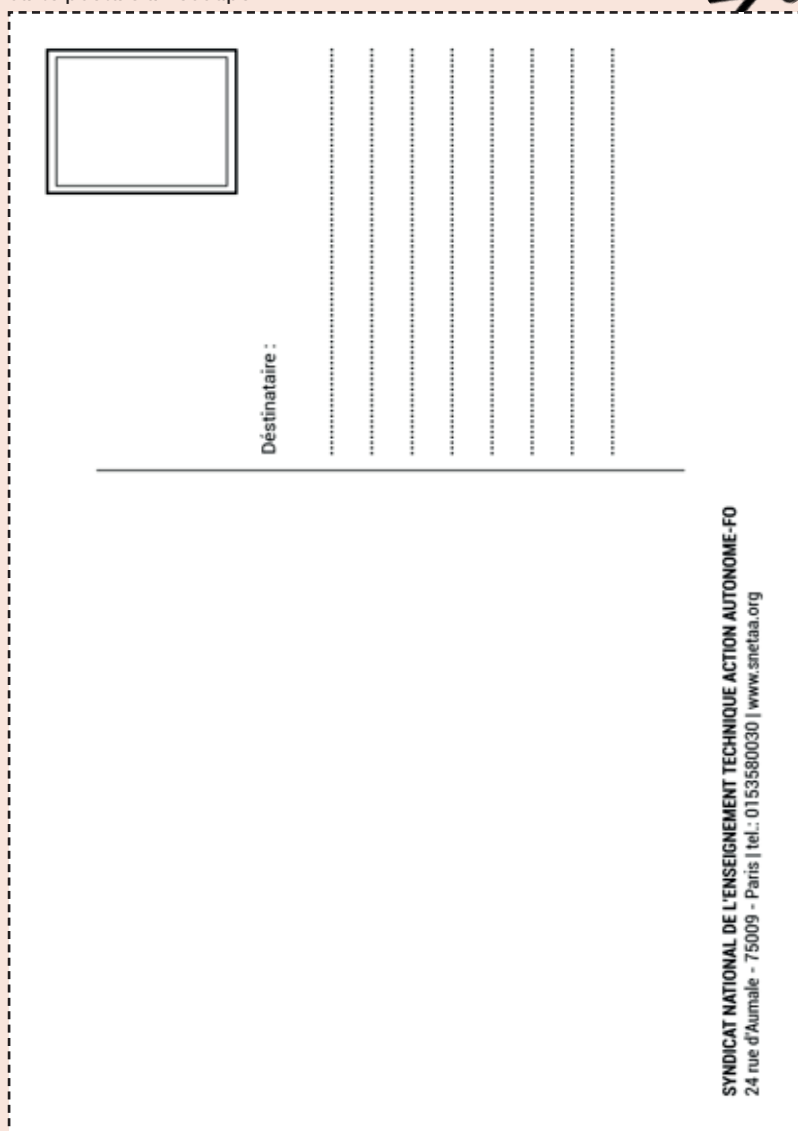
« Croire que tout va de soi serait oublier que tout acquis est le résultat

d'une action syndicale permanente ! » : la formule se vérifie là aussi.

Donc, maintenant nous devons voir la mise en place dans toutes les académies d'un suivi médical, gratuit, de tous les enseignants, CPE, AS, IDE... par notre employeur qui, jusqu'à maintenant, ne respectait pas son obligation légale !

À suivre... et le SNETAA y veillera avec vous !

carte postale à découper



Déstinataire :

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ACTION AUTONOME-FO
24 rue d'Aumale - 75009 - Paris | tel.: 0153580030 | www.snetaa.org



FAITES PLAISIR
À VOS COL-
LÈGUES EN
LEUR EN-
VOYANT
CETTE
CARTE POS-
TALE, OÙ
QUE VOUS
SOYEZ, EN
FRANCE OU
À L'ÉTRAN-
GER, POUR
LEUR RAP-
PELER QUE
LE SNETAA-FO
PEUT AUSSI ÊTRE
LEUR SYNDICAT !

DEVENEZ DONATEUR

POUR LA CONTINUITÉ DE NOS ACTIONS

POUR LA DÉFENSE DE NOS COLLÈGUES,

LE SNETAA-FO EN CHIFFRE

32 ACADÉMIES

101 SÉCTIONS DÉPARTEMENTALES

1 200 SÉCTIONS D'ÉTABLISSEMENTS

12 000 PROFESSEURS CONTRACTUELS

12 000 CPE

58 000 PLP

700 000 JEUNES À FORMER À UN MÉTIER ET À DEVENIR CITOYEN



DONNEZ

Pour assurer la continuité de nos actions,
nous avons besoin de vous !

POUR VOUS 66 % DE DÉDUCTION FISCALE !

UN DON en faveur du syndicat de	qui vous servira par exemple à :	vous revient réellement à :
40 €	Renforcer notre action sur le terrain : matériel syndical (campagnes d'affichage, tracts, drapeaux, manifestations, grèves) Actions solidaires : aide financière aux PLP en difficulté, aide juridique, soutien psychologique.	13,60 €
80 €		27,20 €
150 €		51 €

*Vos dons au SNETAA-FO vous permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts de 66 %. Si ce crédit excède l'impôt dû, l'excédant vous est restitué.



soit une réduction de 56,10 €

NOS ACTIONS



DES EXEMPLES ACTUELS :

- Défendre les sections tertiaires ;
 - Défendre les SES-SEPA et EREA ;
 - Défendre l'éducation prioritaire en LP ;
 - Défendre notre statut de fonctionnaire d'État ;
 - Exiger une augmentation de 50 points d'indices +8 % de rattrapage ;
 - Lutter contre le PPCR.
- Présent partout, même dans les DOM, les POM, les COM et à l'étranger ;
 - Nous défendons tous les personnels dont les AED et les AVS ;
 - Nous assurons vos intérêts matériels et moraux, le maintien de la voie professionnelle et le respect des valeurs de la République.



BULLETIN DE SOUTIEN

À retourner au SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

OUI, pour soutenir le SNETAA-FO dans ses actions, je donne :

- 10 € 20 € 30 € 40 €
- 50 € 70 € 100 € Autre montant : €

vous recevrez
une attestation
fiscale courant
avril*

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : SNETAA-FO

De la part de Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Pour plus d'informations, contactez le :



SNETAA-FO
24 rue d'Aumale - 75009 - Paris
Tel.: 01 53 58 00 30
Mail : snetaanat@snetaa.org
Site : www.snetaa.org

indépendant



libre



laïque



PLP



contractuel



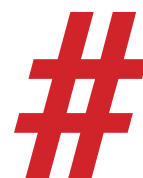
CPE



SNETA A



FO



BAC PRO



BAC PRO VENTE

BAC PRO COMMERCIE

Le SNETAA-FO a été reçu par la Dgesco sur le projet de fusion des bacs pros commerce et vente. Ce que l'on craignait a désormais toutes les chances de se produire : la disparition de deux diplômes professionnels au profit d'un seul, à options, pour la rentrée 2018.

Bien que les responsables de la Dgesco nous assurent du contraire, cette opération va appauvrir l'offre de formations dans l'Enseignement professionnel, comme nous l'avons constaté avec l'apparition de cette erreur qu'a toujours été le Bac Pro GA.

Le SNETAA-FO a réaffirmé sa totale opposition avec ce projet de réorganisation des deux Bac Pro. L'évolution des diplômes est toujours nécessaire, nous le reconnaissons bien volontiers ; mais il n'est pas question de reproduire les erreurs commises quand le Bac Pro GA a été imposé à marche forcée, dans l'impréparation la plus absolue, laissant dans le désarroi tous les collègues de compta-

bilité et ceux du secrétariat.

Le SNETAA-FO rappelle l'urgence de mettre un terme au désastre bac pro GA avant même d'envisager une nouvelle réforme qui ne ferait qu'affaiblir davantage une filière tertiaire déjà bien mal en point dans l'Enseignement professionnel.

Nous avons eu par ailleurs le plaisir d'apprendre qu'à la suite de notre intervention auprès du Directeur de cabinet, il n'est plus question de s'attaquer au diplôme intermédiaire, comme le SNETAA-FO le demandait depuis que des réunions remettaient en cause son existence.

Le BEP (et le CAP pour certains bacs pros) est un marqueur fort de la voie professionnelle ; sa

refonte s'est désormais bien installée et est bien acceptée par les collègues. Il sera toujours temps d'aménager ce diplôme mais dans l'immédiat, il y a d'autres dossiers bien plus lourds à traiter. Le BEP doit rester et restera donc un diplôme intermédiaire.

Le SNETAA-FO continue de s'imposer comme le défenseur de l'Enseignement professionnel initial, public et laïque !



LE BAC



LES BACS



FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2016-2017

M. / Mme (*rayez les mentions inutiles*)

Nom _____

Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Date de naissance

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. fixe _____ Tél. portable _____

Adresse mail : _____

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade (voir tableau au verso) :

Quotité : _____ Échelon : _____

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 23 € (pour frais de traitement et de port)

NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

TOTAL _____ €

Votre situation administrative

Hors Classe Classe Normale retraité stagiaire

PLP AED / EAP Professeur Contractuel

CPE Sans solde Chef de Travaux (DDFPT)

Discipline : _____ Autre : _____

Votre établissement d'exercice 2016/2017

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)

Lycée Polyvalent (SEP) EREA

Autre : _____

N° d'Établissement : _____

Académie : _____

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale CS70058, 75009 Paris

Mandat de Prélèvement SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 01 du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

Compte à débiter

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à _____

Le

SIGNATURE (obligatoire) :

Nom et adresse du créancier :

SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale CS 70058 - 75009 Paris

N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

UNE
ADHÉSION DE
127 €



-66%

de déduction fiscale

**COÛT RÉEL
43,18 €**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe Normale	Hors Classe	Non-Titulaires	
1	127 €	220 €	Indice	Cotisation
2	169 €	239 €	moins de 450	81 €
3	176 €	257 €	de 450 à 500	111 €
4	194 €	269 €	de 500 à 700	135 €
5	203 €	289 €	au delà de 700	158 €
6	209 €	306 €	Cotisations Uniques Sans solde 29 € EAP 49 € Stagiaires 99 € Retraités 129 €	
7	219 €	318 €		
8	230 €			
9	244 €			
10	261 €			
11	277 €			

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **127 €** ne vous coûte finalement que **43,18 €** après déduction fiscale, soit **3,60 € par mois** ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60€ =



Un syndicat, c'est comme la santé, ça s'entretient !
Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**



**VOUS AVEZ
LE POUVOIR
DE VOUS FAIRE
ENTENDRE !**

**REJOIGNEZ-
NOUS !**

CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 **Snetaa National**

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

